

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 019-654/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Les Entrepreneuriales en PACA MET 19/11290/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient l'innovation et le développement des filières d'avenir.

A ce titre, elle accompagne l'action de l'association Les Entrepreneuriales en PACA qui depuis six ans met en œuvre un programme d'accompagnement à l'entrepreneuriat innovant, gratuit, pédagogique, ouvert à tous les étudiants de l'université et des écoles d'ingénieurs et écoles privées de la Métropole.

En 2018, grâce à ce dispositif, 96 étudiants issus de 19 filières universitaires ont pu expérimenter, gratuitement, hors les murs de l'école, dans le cadre d'une « formation terrain » les étapes de la création et le fonctionnement d'une entreprise.

Les bénéfices attendus pour les étudiants sont les suivants :

- Mieux connaître l'univers de l'entreprise, se découvrir des aptitudes entrepreneuriales
- Pour ceux qui ont déjà un projet, bénéficier d'un accompagnement gratuit, afin d'enrichir leur projet, le tester et le valider avec d'autres étudiants
- Gérer un projet en équipe pluridisciplinaire
- Se constituer un premier réseau professionnel
- Acquérir un bagage pour l'avenir
- Améliorer leur niveau d'employabilité
- Obtenir potentiellement un Certificat professionnel reconnu.

Pendant 5 mois, les étudiants entrepreneurs réunis en équipes pluridisciplinaires (car venant d'horizons divers de l'enseignement supérieur) de 3 à 5 personnes sont accompagnés par des professionnels pendant toutes les étapes de la création pour comprendre toutes les clés du fonctionnement d'une

Signé le 20 Juin 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 17 juillet 2019

entreprise (étude de marché, BM Canvas, stratégie commerciale et marketing, chiffre d'affaires et compte de résultat, plan de financement...). A la fin du parcours, ils doivent rendre un business plan et un pitch vidéo de 30 secondes pour présenter leur projet.

Cette année, un volet supplémentaire sera dédié à l'innovation technologique, baptisé « Entrep digital » sur lequel porte la présente demande de subvention.

Tout projet ayant pour nature une innovation technologique sera accompagné par des experts et professionnels d'entreprises régionales du secteur micro-électronique, électronique et applications IoT, dont les professionnels du Pôle SCS et d'ARCSIS constituent un vivier important et incontournable qui va contribuer à aider les futurs ingénieurs et entrepreneurs à la mise en place d'un nouvel écosystème «économique plus innovant, pertinent, jeune et créatif ».

L'objectif de l'association pour l'année en cours est d'accompagner de 25 à 30 équipes sur le campus Aix Marseille, dont 10 à 15 équipes sur le digital (soit une cinquantaine d'étudiants des territoires d'Aix et Marseille).

Chaque équipe aura pour coach un professionnel provenant du secteur digital qui va les accompagner tout au long de son projet, développer l'idée vers le projet et ensuite à la création d'entreprise.

Les entreprises régionales seront donc les principales bénéficiaires, car elles pourront recruter des salariés beaucoup plus formés, capables de travailler en équipe avec des compétences différentes et ayant déjà des connaissances sur le fonctionnement d'une entreprise qui contribueront ainsi à renforcer le dynamisme économique de la filière sur la région.

Concrètement, le programme d'accompagnement se déroulera sur l'année scolaire (2019-2020) et comme suit :

1) Interventions dans les universités et écoles pour recruter les futurs candidats à l'entrepreneuriat en septembre 2019.

2) Speed-dating en octobre réunissant de 150 à 250 étudiants intéressés par le programme au cours duquel chaque porteur de projet sélectionné constituera son équipe.

3) Soirée de lancement en novembre au cours de laquelle les étudiants rencontreront leur coach qui les accompagnera jusqu'en mars 2020.

L'accompagnement sera réalisé par le coach à raison d'une fois par mois minimum et par des experts qui, au cours de 7 soirées Tool, interviendront sur différents sujets liés à la création d'entreprise : business model, business model persona, études de marché, stratégie commerciale et marketing, compte de résultat et chiffre d'affaires, business plan, plan de financement, propriété industrielle et statuts juridiques.

4) En mars 2020, lors de la soirée de clôture, chaque équipe devra passer devant un jury qui évaluera son niveau d'acquisition de la démarche de création d'entreprise. Chaque étudiant recevra une attestation de participation au programme reconnaissant son potentiel pour entreprendre demain.

De plus, depuis deux ans, l'association a mis en place un processus de certification permettant aux étudiants de valider six domaines de compétence, après leur participation au programme.

Pour les actions menées par l'association dans le cadre de ce programme d'accompagnement, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élèvera à 20.000 euros, représentant 23 % du budget prévisionnel 2019 d'un montant de 84.500 euros.

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 10.000 euros seront pris en charge par la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- 10.000 euros seront pris en charge par le Territoire du Pays d'Aix.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 juillet 2019

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole.
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 13 juin 2019 ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association Les Entrepreneuriales en PACA une subvention de 20.000 euros au titre de l'année 2019. Celle-ci est prise en charge à hauteur de :

- 10.000 euros par la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- 10.000 euros par le Territoire du Pays d'Aix.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur :

- le Budget principal de la Métropole sous-politique B320/61/65748.
- l'État Spécial du Territoire du Pays d'Aix sur la ligne 3A/61/65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 juillet 2019